

Avis votés par la formation spécialisée le 5 novembre 2024

	Avis
23	Qualité de l'air intérieur : Le cadre réglementaire en matière de QAI a récemment connu des évolutions avec deux arrêtés publiés en décembre 2022, qui renforcent les exigences de contrôle de la QAI dans les établissements scolaires. Désormais, quatre moments clés rythment la surveillance de la QAI, chacun ayant pour objectif de détecter et d'atténuer les risques liés à une mauvaise aération ou à la présence de polluants. 1. Le propriétaire doit procéder à l'évaluation annuelle des moyens d'aération. Elle inclut aussi la mesure du taux de CO2 dans l'air, qui indique si l'air est suffisamment renouvelé. 2. Tous les quatre ans, un autodiagnostic de la QAI évalue les sources potentielles de pollution pour identifier les améliorations nécessaires. 3. Lors de travaux spécifiques, comme la construction, la rénovation ou l'installation de nouveaux équipements, des mesures en continu de certains polluants (formaldéhyde, benzène et CO₂) sont effectuées pour détecter les substances dangereuses. 4. Un plan d'actions est élaboré en fonction des résultats des évaluations pour corriger les défaillances et réduire les risques de pollution. Tous les risques de pollution doivent être inclus dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), formalisant la responsabilité de l'employeur dans la gestion de la QAI. Les membres de la Formation spécialisée de la Côte d'Or demandent qu'un plan de prévention visant à informer et former les agents sur les risques professionnels liés au QAI soit mis en place et soit présenté lors de la prochaine formation spécialisée.

Avis votés par la formation spécialisée le

	Avis	Suites données
--	------	----------------